



DOSSIER DE PRESSE

La Caf des Yvelines, le partenaire des familles yvelinoises
Bilan de l'année 2022

Sommaire

4

Accompagner les allocataires dans toutes les étapes de leur vie

- Les aides versées par la Caf en 2022
- Une Caf au contact quotidien des allocataires
- La Caf, intermédiaire pour le versement des pensions alimentaires
- L'Ajpa : une prestation pour soutenir les proches aidants

6

Une politique d'action sociale pour soutenir et développer les services dédiés aux familles

- Le Schéma départemental yvelinois des services aux familles et de l'animation de la vie sociale
- Les Conventions territoriales globales (Ctg)
- L'offre d'accueil du jeune enfant
- L'appel à projets HandiCaf
- L'accompagnement social des familles
- Le soutien aux vacances et aux loisirs

8

La politique de prévention et de lutte contre la fraude

- Déployer une politique de contrôle pour garantir le paiement du juste droit
- Agir au quotidien pour prévenir les erreurs et la fraude
- Des fraudes détectées, sanctionnées et recouvrées

Indicateurs, chiffres-clés, accompagnement des familles, dynamique partenariale... Découvrez l'ensemble des temps forts et des actions entreprises en 2022 par la Caf des Yvelines dans son [rapport d'activité](#).

Avec plus de 1,4 milliard d'euros versés au titre des prestations familiales et plus de 161 millions d'euros versés au titre de l'action sociale, la Caf a continué de remplir sa mission de service public pour les 254 423 familles allocataires du département.

Être au plus près des familles, c'est et ce sera toujours l'ADN de la Caf des Yvelines. Et c'est pour mieux servir ces familles que la Caf a pleinement pris part en 2022 aux différents projets autour de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation sociale et de l'accès aux droits et à l'inclusion numérique.

La Caf des Yvelines est également au quotidien aux côtés des partenaires pour développer des services de proximité dans les territoires, faciliter la cohésion sociale et améliorer ainsi la vie de chacun.



Accompagner les allocataires dans toutes les étapes de leur vie

En 2022, versement des prestations familiales, projets, soutiens et aides ont été mis en œuvre pour répondre aux besoins des allocataires.

Les aides versées par la Caf en 2022

Plus de 1,4 milliard d'euros de prestations familiales ont été versés en 2022 à 254 423 allocataires yvelinois, couvrant ainsi les besoins de 724 673 personnes.

Les principales aides versées par la Caf :

Aides au logement :	225 444 679 € - 80 525 bénéficiaires
Allocations familiales :	313 048 121 € - 124 356 bénéficiaires
Allocation adulte handicapé (Aah) :	147 866 501 € - 15 669 bénéficiaires
Prestation d'accueil du jeune enfant :	236 788 776 € - 43 079 bénéficiaires
Revenu de solidarité active (Rsa) :	159 859 935 € - 26 376 bénéficiaires
Prime pour l'activité :	150 140 783 € - 69 650 bénéficiaires
Allocation de rentrée scolaire :	39 212 522 € - 52 614 bénéficiaires
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeéh) :	31 724 887 € - 9 496 bénéficiaires

Une Caf au contact quotidien des allocataires

La Caf des Yvelines dispose de deux sites principaux à Versailles et à Mantes-la-Jolie. Les allocataires ont la possibilité de venir spontanément ou d'être accueillis sur rendez-vous.

Cette offre est renforcée par des points d'accueil partagés sur le département (Les Mureaux, Saint-Germain-en-Laye, Trappes, Chanteloup-les-Vignes, Rambouillet, Sartrouville et Poissy), au sein desquels des rendez-vous sont assurés.

La Caf a également développé un réseau partenarial composé de structures agréées ou conventionnées (Points relais Caf, France services et Point numérique Caf) qui permettent une proximité au plus près des lieux de vie des familles.

En plus de l'accueil sur site, la Caf des Yvelines propose des rendez-vous téléphoniques. En 2022, la Caf des Yvelines a réalisé une expérimentation concernant les rendez-vous en visioconférence. Ce mode de contact sera déployé en 2023.



La Caf, intermédiaire pour le versement des pensions alimentaires

Depuis le 1er janvier 2021, le service public d'intermédiation financière des pensions alimentaires (Ifpa) est accessible à tous les parents séparés qui le souhaitent, avec ou sans impayés de pensions alimentaires. En effet, la Caf s'est vue confiée le rôle d'intermédiaire entre les ex-conjoints pour le versement de la pension alimentaire. La Caf des Yvelines gère également les dossiers d'intermédiation financière pour les Caf de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise.

Le 1er mars 2022, ce dispositif a été renforcé et l'intermédiation financière est devenue systématique pour toutes les décisions de divorce rendues par les juridictions.

À noter que depuis le 1er janvier 2023, la mise en place de l'intermédiation financière a été généralisée pour toutes les situations de séparation et de divorce.

L'Ajpa : une prestation pour soutenir les proches aidants

L'Allocation journalière du proche aidant (Ajpa) est une nouvelle prestation qui peut être versée aux personnes qui arrêtent de travailler ponctuellement ou réduisent leur activité pour s'occuper d'un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie d'une particulière gravité. L'Ajpa est versée dans la limite de 66 jours, fractionnables par demi-journée selon la situation professionnelle, durant l'ensemble de la carrière professionnelle pour une ou plusieurs personnes aidées.

En 2022, 16 allocataires ont bénéficié de cette prestation pour un montant total de 137 509 €.

Une politique d'action sociale pour soutenir et développer les services dédiés aux familles

Grâce à une politique d'action sociale volontariste de la part du Conseil d'administration de la Caf des Yvelines et des partenariats étroits avec les acteurs yvelinois, la Caf des Yvelines propose une offre de services riche et diversifiée.

Le Schéma départemental yvelinois des services aux familles et de l'animation de la vie sociale

Signé en 2021 entre l'État, la Caf des Yvelines, le Conseil départemental des Yvelines, la Msa Île-de-France, la Fédération des centres sociaux des Yvelines et l'Union départementale des associations familiales des Yvelines, le Schéma départemental des services aux familles et de l'animation de la vie sociale permet de poursuivre la dynamique partenariale des acteurs yvelinois en structurant leur coordination en matière de petite enfance, parentalité, jeunesse, animation de la vie sociale et accès aux droits et à l'inclusion numérique.

Quelques exemples d'actions menées en 2022 :



- La Préfecture des Yvelines, Pôle emploi et la Caf des Yvelines ont labellisé **38 crèches à vocation d'insertion professionnelles (Avip)** dans le département pour résoudre le problème de manque de mode de garde pour les personnes en recherche d'emploi.
- Le dispositif « **La Boussole des jeunes** » est en cours de déploiement sur le territoire yvelinois avec une première expérimentation aux Mureaux depuis décembre 2022. Concrètement, ce service permet de recenser les services mobilisables par les jeunes à l'échelle d'un territoire bien spécifique et de faciliter leur mise en relation avec le bon professionnel.
- Une offre élargie de services au public au plus près des territoires, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville, a été mise en place grâce à un réseau de structures labellisées « France services ». Au total, **18 maisons France services** sont présentes sur le département.

Les Conventions territoriales globales (Ctg)

La Ctg est un contrat d'engagements réciproques entre les collectivités locales et la Caf dans le cadre d'une démarche territoriale partagée. Cette démarche vise à mettre les ressources de la Caf au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles. Tous les champs d'intervention de la Caf peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, inclusion numérique.

En 2022, **19 Ctg** ont été signées, portant à **105 le nombre de Ctg signées sur le département** depuis 2019, soit un **taux de couverture de 87,7 %** des habitants yvelinois.

L'offre d'accueil du jeune enfant

La Caf, par son soutien financier et son expertise, contribue à la création et au fonctionnement des structures du jeune enfant. En 2022, la Caf des Yvelines a financé **417 établissements yvelinois** (crèches collectives, crèches familiales, haltes-garderies...) pour un total de **14 436 places dédiées**

à l'accueil du jeune enfant (dans le cadre de la Prestation de service unique).

Le taux de couverture global de l'accueil petite enfance est ainsi de **58,6 %** pour les Yvelines (58,8 % pour le national).

L'appel à projets HandiCaf

La Caf des Yvelines a lancé l'appel à projets Handicaf afin d'apporter un soutien financier aux partenaires agissant au service du public porteur de handicap.

Handicaf a pour objectifs de :

- ▶ soutenir les initiatives locales en faveur de l'accueil des personnes porteuses de handicap ;
- ▶ rendre visible les actions en faveur de l'inclusion des personnes porteuses de handicap ;
- ▶ valoriser les actions permettant un accompagnement et un soutien aux familles.

Et ceci, au travers de 2 volets :

- ▶ accompagner les partenaires dans la promotion des dispositifs visant à rendre visibles les actions et soutenir la coordination des acteurs sur le territoire ;
- ▶ soutenir les projets et actions innovants mis en œuvre par les partenaires locaux à l'échelle communale, bassin de vie et départementale.

Au titre de cette première édition, la Caf a reçu au total 100 dossiers de demandes dont 97 demandes éligibles pour un **montant global de subventions allouées de 863 031 €**.

L'accompagnement social des familles

En matière de travail social, la Caf réaffirme son engagement d'aider les familles confrontées à des événements ou à des difficultés fragilisant la vie familiale. Elle déploie ainsi des accompagnements adaptés aux besoins des familles (violences intra-familiales, séparation, décès d'un parent, décès d'un enfant, impayés de loyer...).

En 2022, **5 570 familles** ont été accompagnées en entretiens individuels par les travailleurs sociaux de la Caf des Yvelines. **1 030 participants** ont assisté aux 41 actions collectives proposées par les travailleurs sociaux.

Le soutien aux vacances et aux loisirs

La Caf participe au départ en vacances des enfants et des familles en s'appuyant sur les dispositifs « Aides aux vacances enfants (Ave) » et « Aides aux vacances familles (Avf) », gérés par le service commun Vacaf.

En 2022, **196 séjours** ont accueilli **442 jeunes** par le dispositif Ave. La Caf des Yvelines a financé pour **97 139 €**.

2 889 familles sont parties en vacances via le dispositif Avf, dont 1 769 familles monoparentales, pour un **montant global de 1 456 439 €**.

La Caf des Yvelines facilite également l'inscription des jeunes à des activités (sportives, de loisirs, culturelles...) et à des actions éducatives organisées toute l'année scolaire par une structure associative ou municipale. À ce titre, elle a versé en 2022 **1 369 483 € d'aides** pour **8 401 enfants bénéficiaires**.



La politique de prévention et de lutte contre la fraude

Le paiement du juste droit est au cœur de l'action de la Caf des Yvelines. Elle mène ainsi une politique active de contrôle des déclarations et de lutte contre la fraude.

Déployer une politique de contrôle pour garantir le paiement du juste droit

Les contrôles réalisés par la Caf permettent de sécuriser les droits des allocataires et d'encourager l'accès aux droits. Au-delà de la détection de sommes trop perçues à recouvrer (indus), les contrôles, notamment ceux sur place, sont l'occasion d'ouvrir des droits qui n'ont pas été demandés par les allocataires (rappels).

Sur 254 423 allocataires, la Caf des Yvelines a contrôlé **128 780 allocataires** sur au moins un élément de leur dossier soumis en 2022, soit un **taux de 50 %**.

En 2022, la Caf des Yvelines a vérifié **913 039 points de contrôle** dont :

830 334

contrôles
automatisés



40 171

contrôles
par les agents de la Caf
(sur pièces ou sur place)



Ces contrôles ont ainsi permis de régulariser **28,7 millions d'euros** en 2022, dont :

72 %

sont des indus,
c'est-à-dire des sommes en trop
versées par la Caf
qu'elle récupère par la suite.

28 %

sont des rappels,
c'est-à-dire des prestations dues
par la Caf aux allocataires.

Agir au quotidien pour prévenir les erreurs et la fraude

Afin de prévenir les erreurs de déclaration et de sécuriser le versement des droits, la Caf accompagne les usagers. En 2022, la Caf des Yvelines a notamment déployé plusieurs campagnes :

- ▶ 1 campagne e-mailing de régularisation liée aux jeunes allocataires afin de les informer de leurs obligations déclaratives, tout en présentant les différents modes de communication avec la Caf et les rubriques utiles à la gestion de leur dossier ;
- ▶ 11 campagnes e-mailings de régularisation liées aux nouveaux allocataires Rsa ou Ppa afin de les informer sur l'importance des déclarations de changement de situation ;

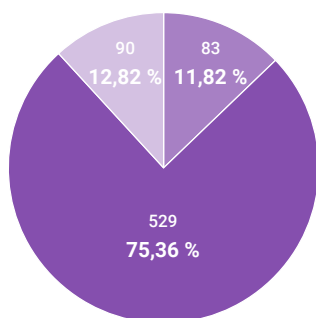
- ▶ 8 campagnes e-mailings sur « Comment bien remplir sa première déclaration trimestrielle Rsa ou Ppa ? » ;
- ▶ 8 campagnes liées aux indus afin d'inviter les allocataires à effectuer un remboursement via un paiement en ligne sur caf.fr.



Des fraudes détectées, sanctionnées et recouvrées

En 2022, la Caf des Yvelines a détecté **702 fraudes** pour un **montant total de 5,1 millions d'euros**, ce qui représente **0,29 %** de la population allocataire.

Le montant moyen de la fraude détectée s'élève à **7 262 €**.



» TYPOLOGIE DES FRAUDES

- Omissions et fausses déclarations
- Fraudes à l'isolement
- Faux et usage de faux et escroquerie

En 2022, **720 sanctions** ont été prononcées :



En 2022, la Caf a également envoyé **1 131 lettres de mise en garde** auprès de ses allocataires.

Une fois détectée, qualifiée et notifiée, la fraude est recouvrée par des actions mises en place par la Caf des Yvelines (recouvrement amiable, recouvrement forcé, recouvrement par un huissier).



CONTACTS PRESSE

Gwennaëlle Bouin : 06 19 21 64 29

Roxane Chaouchi : 06 03 87 55 46

Jackie Edi : 06 17 23 25 36

communication@caf78.caf.fr